

Direction de la Santé Publique

REF : CS2013005

Signataire : MG

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de la Santé Publique - ARS - pour l'année 2013, signature de la convention concernant 12 projets.

EXPOSE :

La ville s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de santé publique ambitieuse, réaffirmée dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Une partie des actions de prévention, éducation pour la santé et promotion de la santé conduites par les services de la Ville sont financées dans le cadre d'une convention d'objectif et de moyens dont l'adoption est l'objet de cette délibération.

Pour l'année 2013, l'Agence Régionale de Santé contribue financièrement pour un montant de **deux cent vingt-quatre mille euros (224 000 €)**, soit **28 %** du montant total annuel estimé des coûts éligibles. Cela représente 6000 € de moins qu'en 2012 (les Réunions d'Evaluation de Situation d'Adulte en Difficulté RESAD) ne sont plus financées via la convention) qui sont compensés par le nouveau financement du poste de coordinateur du Conseil Local de Santé Mentale à hauteur de 15 000 € annuels qui viennent compenser cette diminution (convention particulière à venir).

Au total, le financement ARS de la ville est donc globalement en hausse de 9 000 € en 2013 (+4%).

La contribution financière se décline comme suit :

6 000 € au titre Accès aux soins de santé des populations en difficulté.

5 000 € au titre du projet Promouvoir la santé dans les quartiers Nord

8 000 € au titre du projet Améliorer la participation au dépistage organisé du cancer du sein en population vulnérable à Aubervilliers

92 000 € au titre du projet Lutte contre le saturnisme infantile en habitat ancien dégradé à Aubervilliers

11 000 € au titre du projet Promouvoir la santé et le bien-être des habitants du quartier du Marcreux à la Maison du Bien Être et de la Santé

7 000 € au titre du projet Promotion de la santé auprès des personnes âgées vivant en foyers de travailleurs migrants ».

22 000 € au titre du Plan Local Nutrition Santé PLNS

29 000€ au titre du projet Prévention et éducation pour la santé auprès des jeunes scolarisés à Aubervilliers

5 000 € au titre du projet prévention suicide

25 000 € au titre du projet Promotion du bien être psychique du jeune enfant

5 000 € au titre du projet promouvoir l'accès à la santé des personnes migrantes d'origine chinoise.

9 000 € au titre du projet Soutien aux aidants naturels

La nouvelle action proposée prévention des intoxications au monoxyde de carbone n'a pas été retenue mais est tout de même exécutée par le service santé environnement cette année.

Ces actions ont été inscrites en recettes au titre du BP 2013 par chacun des services concernés.

Il vous est donc demandé :

- d'autoriser le maire à solliciter auprès de l'ARS une subvention d'un montant de 224 000€ pour la poursuite de 12 projets de santé publique
- d'approuver la convention établie à cet effet
- d'autoriser le maire à la signer

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2013005

Signataire : MG

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de la Santé Publique - ARS - pour l'année 2013, signature de la convention concernant 12 projets.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins qu'il est proposé de poursuivre,

Considérant que la ville sollicite pour 2013 une subvention visant à poursuivre 12 projets,

Considérant que l'ARS peut apporter un soutien financier à hauteur de 224 000€ dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France une subvention de 224 000 Euros pour la poursuite de 12 projets de santé publique sur 2013

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens établie à cet effet

AUTORISE le maire à la signer

Imputations budgétaires
504 74 718 12 pour le SCHS

502 74 718 12 pour les services promotion de la santé/ASV, prévention et éducation pour la santé, santé environnement

503 74 718 12 pour le centre de santé (budget annexe)

506 74 718 12 pour la coordination municipale du handicap

500 74 718 12 pour la mission habitat précaire et hébergements transitoires

Le Maire
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Le Maire
Jacques SALVATOR